

## Département de la Drôme Commune de Sainte Jalle

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 25 JUILLET 2023 A 18H30

~~~~~~~~~~~

Date de convocation : 19 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le MARDI 25 JUILLET, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie Noëlle, AUDEOUD Jean Pierre, LIOTAUD Benjamin, SEGUIN Stéphane et COQUET Laurence.

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Absent excusé : BONNIFACY Laurent, ROUX Frédéric donne pouvoir à ARMAND Marie Noëlle, BROSILLE Fabien donne pouvoir à RANCON Nadège

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'autre de jour.

- Stationnement sur la route de St Sauveur

En début de conseil nous avons eu le plaisir d'accueillir M. R**ené** VIALIS qui a fait une rétrospective sur papier de ces 20 années d'activité auprès du Comité des Fêtes. Nous le remercions vivement de son investissement

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Après lecture du compte rendu par les élus, celui-ci est accepté à l'unanimité

### ACHAT PARCELLE N° 340 M. SEGUIN J. LOUIS POUR UNE SUPERFICIE DE 200 M2

Pour finaliser le projet de sécurisation du carrefour vers la caserne des pompiers, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une parcelle n° 340 de 200 m2. Cette parcelle est proposée à la commune au prix de 200 €

Mme Le Maire propose cette acquisition au vote.

Voté à l'unanimité.

## MARCHE DE L ETE AUGMENTATION DU TARIF ELECTRICITE ET CREATION DU TARIF EAU

Mme le Maire explique qu'avec les nouvelles augmentations de l'électricité et de l'eau Il serait nécessaire d'augmenter légèrement les tarifs pour le marché de l'été. Il est donc proposé un forfait électrique de 35 € au lieu de 30 € et la création d'un forfait eau de 10 €, le tout pour l'ensemble de la saison.

Voté à l'unanimité.

### MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Il nous est demandé de procéder à la mise en place d'une nouvelle nomenclature « M57 ABREGEE » pour la Trésorerie à partir de janvier 2024. Mme Le Maire demande l'autorisation pour cette mise en place.

Voté à l'unanimité.

### **DEVENIR DU CAMPING EN 2024 (DSP ou REGIE)**

La personne qui souhaitait prendre le camping en DSP pour la saison 2024 n'a malheureusement pas eu son année de disponibilité acceptée par son entreprise. Mme Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à l'avenir du camping.

Il est demandé de reporter ce sujet au mois de septembre.

#### **DIVERS**

- Devenir de l'ancien salon de coiffure.

Il est nécessaire de faire de nombreux travaux : poutres, toiture et aménagement intérieur. La commune a demandé plusieurs devis.

Il est proposé de voir ce point au prochain conseil avec les devis et éventuellement la proposition d'achat qui nous est faite à ce jour.

- Devenir de la maison médicale

Malheureusement à la fin du mois de juillet, il n'y aura plus de praticien au sein de la maison médicale. Au vu des grandes difficultés à trouver des praticiens médicaux, il faut réfléchir à une autre destination de ce bâtiment. A la rentrée en septembre une décision sera prise.

- Stationnement sur la Route de St Sauveur

Là également le stationnement des véhicules est complétement incohérent et anarchique. Nous devons trouver une solution pour fluidifier le trafic entre la boulangerie et l'école. Une étude va être menée.

Le conseil est clôturé à 19h30.

A C

Quant P